

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24585

présenté par

Mme Corneloup, M. Cattin, Mme Meunier, M. Cinieri, M. Viala, Mme Anthoine, M. Gosselin,
M. Perrut et Mme Bonnivard

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.